

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412\_83  
id. 2422

*Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.*

*Présents :*

*M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL*

*Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-M. BAYLET*

**MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE  
ET RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

Par délibérations des 4 février 2002 et 12 février 2003, le Conseil Départemental s'est doté d'un **plan départemental de lecture publique**.

Ce plan prévoit notamment un dispositif d'aides financières qui, au-delà de la création de nouvelles médiathèques, intègre des aides pour la création d'emplois de bibliothécaires intercommunaux et l'informatisation des bibliothèques.

## I – RAPPEL DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

La politique définie par le Schéma Départemental de Lecture Publique consiste à aider les intercommunalités à développer des réseaux de bibliothèques. L'objectif est d'équilibrer l'offre sur le territoire, permettant ainsi à chaque habitant du Tarn-et-Garonne de disposer d'un équipement de proximité, et de l'ensemble des services proposés par les bibliothèques de grandes villes.

Le Schéma Départemental a ainsi permis à de nombreuses collectivités de réaliser des équipements neufs, modernes et adaptés à la population d'aujourd'hui. Cette modernisation des locaux s'accompagne d'un recrutement de personnel qualifié, et d'une augmentation conséquente des budgets de fonctionnement.

Depuis maintenant treize ans, les services offerts par la Médiathèque départementale comme par les bibliothèques se sont diversifiés et ont évolué.

### **a) Les structures et les aides correspondantes :**

**Chaque intercommunalité** est structurée en un réseau comprenant une bibliothèque tête de réseau, une ou plusieurs bibliothèques relais et des points lecture.

**La bibliothèque tête de réseau :** implantée dans une commune attractive pour les communes voisines et située sur les principaux axes de circulation, elle est gérée par du personnel professionnel diplômé (catégorie A ou B de la filière culturelle), et assure les missions suivantes :

- établir la liaison entre la Médiathèque départementale et les différents lieux de lecture de l'intercommunalité ;
- proposer un large choix de documents grâce à son fonds et à celui de la Médiathèque départementale ;
- mettre à disposition du public des espaces multimédia avec accès à Internet ;
- animer le réseau local ;
- proposer et organiser de nouveaux services à destination des publics spécifiques : petite enfance, publics éloignés de l'écrit, personnes âgées, etc.

**Les bibliothèques relais :** selon les moyens dont elles disposent, ces établissements peuvent offrir à leur public des services équivalents à ceux proposés par la bibliothèque tête de réseau.

**Les points lecture** sont, quant à eux, des dépôts tous publics implantés dans les bassins de population inférieurs à 1 000 habitants.

Lors de la création ou de l'aménagement de bibliothèques, le Schéma prévoit des engagements réciproques entre le Conseil Départemental et les collectivités partenaires.

**Les moyens et financements** mis en œuvre concernent la construction ou l'aménagement des locaux, l'acquisition de mobilier, l'informatisation de la gestion des bibliothèques ainsi que le personnel.

Les aides sont subordonnées à la prise en charge par une intercommunalité de la compétence lecture publique et, selon les types de bibliothèques, à des conditions minimales de fonctionnement (cf détail en annexe 1).

## **II – BILAN DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE**

### **a) Les communautés adhérentes au Schéma Départemental :**

Depuis le vote du Schéma Départemental, **sept communautés de communes** ont modifié leurs statuts afin de faire entrer la lecture publique dans le champ de leurs compétences. Il s'agit des communautés de communes du Pays de Serres en Quercy, du Sud Quercy de Lafrançaise, du Quercy Caussadais, de Garonne et Canal, des Terrasses et Vallée de l'Aveyron, du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron et du Terroir de Grisolles et Villebrumier. Ces établissements publics de coopération intercommunale se situent à des degrés divers d'engagement, qui vont de la seule constitution et circulation du fonds communautaire à la prise en charge globale du coût des bibliothèques sur le territoire.

### **b) Le fonctionnement des réseaux :**

Le fonctionnement en réseau implique encore des agrandissements ou des déménagements de bibliothèques « tête de réseau », des constructions de nouveaux lieux de lecture, l'informatisation des collections et le recrutement de bibliothécaires intercommunaux, véritables animateurs du territoire.

La plupart des communautés de communes ont fait le choix d'informatiser les collections de leurs bibliothèques avec un même logiciel, ce qui permet la libre circulation des documents au sein du réseau, augmentant ainsi l'offre documentaire sur le territoire.

La Médiathèque départementale a développé de nouveaux services destinés à accompagner l'évolution intercommunale de la lecture publique :

- **un accueil régulier dans les magasins de la Médiathèque** permet aux personnels des bibliothèques de choisir et d'emprunter parmi les quelques 80 000 documents présents sur les rayonnages ;

- **un service de réservation** recherche les documents demandés par les usagers des bibliothèques. Un véhicule « navette » relie deux fois par mois les bibliothèques têtes de réseau pour y déposer les documents réservés (croissance de + 74 % des réservations sur les trois dernières années, due notamment à la mise en place du nouveau portail de la Médiathèque départementale à l'automne 2013) ;

- **un site internet**, riche et dynamique, assure la promotion du Schéma Départemental, des bibliothèques du réseau et de leurs initiatives, notamment en matière d'animation. Celui-ci offre une plus-value indéniable en termes de services rendus aux bibliothèques : réservations en ligne, consultation des prêts et retards, suggestions d'achat, abonnement à des recherches documentaires ou encore consultation des passages des bibliobus et musibus. Par ailleurs, ce portail, propose aux usagers des intercommunalités ayant signé le Schéma, un accès à Orthodidacte (plate-forme d'apprentissage et de perfectionnement de l'écrit de la langue française) ainsi qu'à ArteVod Médiathèque numérique (site de vidéo à la demande). Un projet d'élargissement de l'accès à ces ressources à l'ensemble des bibliothèques municipales est en cours dans le cadre de la signature du nouveau Contrat Territoire Lecture avec l'État ;

- **le prêt de mallettes numériques** : la Médiathèque met à disposition de l'ensemble du réseau départemental, quatre mallettes numériques contenant chacune 6 tablettes I-pads ou Samsung Galaxy Tabs, sur lesquelles ont été téléchargées des applications gratuites et payantes autour de thématiques diverses, en fonction des demandes des bibliothécaires. Ces derniers peuvent ainsi emprunter ces mallettes dans le cadre de leurs animations. De plus, ce prêt de tablettes s'accompagne, depuis 2013, de la programmation de formations numériques, visant à permettre aux bibliothécaires de s'approprier ce nouvel outil d'animation ;

• **le prêt longue durée de liseuses** : depuis 2015, la Médiathèque propose en prêt longue durée aux bibliothèques des sept communautés de communes ayant adopté le Schéma Départemental de Lecture Publique, deux liseuses par réseau. Des nouveaux titres sont chargés une fois par an par la Médiathèque départementale, les bibliothèques peuvent également charger des titres gratuits et payants sur leur budget propre.

### **III – PROJETS ET PERSPECTIVES 2016**

#### **FONCTIONNEMENT :**

Le budget prévisionnel en fonctionnement pour la Médiathèque départementale s'élève à 265 700 €.

#### **a) Signature d'un nouveau Contrat Territoire Lecture afin de poursuivre et renforcer le développement des ressources numériques :**

La signature d'un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Midi-Pyrénées (2012-2015) a permis, outre le subventionnement pendant trois ans, à parts égales entre l'État et le Conseil Départemental, des emplois de coordinateurs des réseaux du Pays de Serres en Quercy et de Garonne et Canal, de **développer les ressources numériques dans les bibliothèques du Département.**

Dans le cadre de la **perspective d'un nouveau Contrat Territoire Lecture**, la Médiathèque propose de poursuivre son offre de ressources numériques via son portail, en l'élargissant à des bibliothèques hors Schéma Départemental de Lecture Publique. Ces ressources seront financées à hauteur de **20 000 €**, répartis à parts égales entre l'État et le Conseil Départemental.

En développant cette ligne stratégique, la Médiathèque contribue ainsi à la mission pleine et entière du Conseil Départemental en matière d'aménagement du territoire et de réduction de la fracture numérique.

#### **b) Convention de partenariat pour le prêt de disques compacts hors Schéma Départemental de Lecture Publique**

La Médiathèque départementale souhaite élargir son offre de prêt de disques compacts aux bibliothèques des communes n'ayant pas adhéré au Schéma Départemental de Lecture Publique et n'ayant pas de budget d'acquisition à consacrer à ce support.

La Commune, dans ses missions de proximité, contribue à la diffusion culturelle et concourt à la satisfaction des besoins en consacrant, au sein de la bibliothèque municipale, un espace dédié à ces supports de documentation.

En conséquence, Monsieur le Président propose la ~~conclusion d'une convention~~ de partenariat à intervenir entre les communes et le Conseil départemental (cf.annexe 2) fixant les droits et obligations des deux parties dans le cadre de la mise à disposition, par les services de la Médiathèque départementale, de disques compacts en faveur des bibliothèques de certaines communes, et ce, hors Schéma Départemental de Lecture Publique, étant précisé que cette action n'aura aucune incidence financière.

### **c) Création d'emplois de bibliothécaires intercommunaux (BIBP)**

Deux communautés de communes continuent de bénéficier du subventionnement de postes de coordinateurs de réseaux de lecture intercommunaux conformément à la politique du Schéma Départemental de lecture publique (cf. annexe 1), pour un montant de **15 000 €** : Garonne et Canal et Pays de Serres en Quercy, pour la 4<sup>ème</sup> et avant dernière année, à hauteur de 20 % du coût salarial annuel.

### **d) Acquisition de documents**

Pour 2016, la Médiathèque départementale a prévu un budget **184 000 €**, pour l'achat de ses collections, tous supports confondus.

### **INVESTISSEMENT :**

Le budget prévisionnel de la Médiathèque départementale en investissement s'élève à 93 632 €.

#### **a) Mobilier et informatisation**

**article 204141 – sous-fonction 313 (BIBM)..... 22 372 €**  
 13 800 € au titre de l'AP 2016  
 8 572 € au titre de l'AP 2015

Monsieur le Président rappelle que, lors de la réunion pour le vote de la DM2 2015, l'Assemblée a délibéré en faveur d'une aide pour l'informatisation des réseaux de lecture publique des Communautés de Communes des Pays de Serres en Quercy et Terroir de Grisolles et Villebrumier, à hauteur de **8 572 €**.

Par ailleurs, par courrier du 15 décembre 2015, la Communauté de Communes Garonne et Canal a sollicité l'Assemblée pour l'acquisition du mobilier de la future médiathèque sur le site de la Papeterie. L'ensemble de l'équipement mobilier est estimé à **83 670,15 € HT** avec une **aide prévisionnelle de la DRAC Midi-Pyrénées (État) de 60 % soit 50 202,09 € HT**. Monsieur le Président propose donc **d'accorder une subvention départementale de 20 %, de la dépense**

**subventionnable de 69 000 €, soit 13 800 €, à cet EPCI dans le cadre de cette opération.**

**b) Construction de bibliothèques :**

**article 204142 - sous-fonction 313 (BIBA) .....69 060 €**

Par courrier du 8 octobre 2014, la commune de Montech a sollicité l'aide du Département pour le projet de construction d'une médiathèque-ludothèque-cyberbase, sur le site d'une ancienne friche industrielle, la Papeterie. Ce projet est inscrit au titre du Contrat de Pays Montalbanais.

Conformément à la politique actuelle en l'espèce, Monsieur le Président propose d'accorder une subvention de 20 %, soit 69 060 €, à la Commune de Montech, pour la construction de cette nouvelle bibliothèque.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve le budget 2016 de la Médiathèque départementale : 93 632 € en investissement et 265 700 € en fonctionnement ;
- Approuve les projets et perspectives 2016 proposés pour la Médiathèque départementale ;
- Approuve les termes de la convention de partenariat associant le Conseil Départemental, service de la Médiathèque Départementale, et les bibliothèques des communes souhaitant mettre des CD à disposition des usagers et autorise M. le Président à signer le moment venu ces documents au nom du Conseil Départemental ;

